

DELIBERATION CFVU-099-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 07 juillet 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 12 octobre 2022

Objet de la délibération : Convention DEG – Université de Torun – Université de Macerata

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 19 octobre 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :
La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*
Signé le 25 octobre 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 25/10/2022

Protocole d'accord

Passé entre les trois universités suivantes :

L'Université NICOLAUS COPERNICUS de TORUN (Pologne)
Faculté de Sciences Économiques et de Management

L'Université d'Angers (France)
Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion

L'Université de Macerata (Italie)
Département d'Économie et de Droit

Relatif à :
un programme d'échange d'étudiants avec diplomation multiple dénommé "Programme en Finance Internationale"

Par :

Prof. Andrzej Tretyn, Recteur de l'Université Nicolaus Copernicus de Torun (Pologne),
domicilié à Gagarina 11 87-100 Torun (Pologne),

Prof. Christian Roblédo, Président de l'Université d'Angers (France),
domicilié au 40 rue de Rennes, BP 73532, 49035 Angers Cedex 01 (France),

Prof. Francesco Adornato, Recteur de l'Université de Macerata (Italie),
domicilié Via Crescimbeni n. 30/32, 62100, Macerata (Italie)

lesquels se reconnaissent mutuellement le pouvoir de signer le présent protocole d'accord,

Préambule

Chaque institution est accréditée à proposer des formations académiques diplômantes dans son pays d'origine. Leur souhait commun est d'améliorer leurs programmes d'étude, d'encourager les relations à l'international en promouvant un Master multiple.

En conséquence, les parties conviennent de signer le présent accord sur la base des conditions suivantes.

1) Description du programme

Les institutions souhaitent collaborer dans leur mission éducative en décernant les trois diplômes suivants :

- le Master en Économie, de l'Université Nicolaus Copernicus de Torun
- le Master en Finance, parcours Law & Finance (Droit & Finance), de l'Université d'Angers
- le Master en Marchés et Institutions Financières de l'Université de Macerata

Le programme est établi sur une durée d'étude de deux années. Les trois institutions reconnaissent mutuellement les cours suivis par leurs étudiants dans les universités partenaires (Annexe 1), ainsi que les notes qu'ils y auront obtenues. Tous les cours sont en langue anglaise.

La période de mobilité démarre au second semestre et ne peut excéder un semestre dans une université d'accueil. Les compétences ou qualifications acquises seront dans le domaine de la finance internationale et de l'économie.

Le plan d'étude individuel et le nombre de crédits exigés seront les mêmes pour tous les étudiants (voir le tableau en annexe 1 du présent protocole d'accord). Chaque institution membre reconnaît formellement les cours proposés dans le cadre du programme et les crédits accordés.

Tout étudiant ayant suivi et validé le programme d'études, y compris la partie mobilité obligatoire, se verra délivrer le diplôme de chacune des trois universités (diplôme multiple). En supplément, chaque université fournira à l'étudiant le détail du programme suivi et ses résultats académiques.

2) Procédure de sélection

La sélection des étudiants sera effectuée par le personnel enseignant de chaque université. En tout état de cause, les compétences en langue anglaise seront un facteur préférentiel. Un étudiant ne peut être éligible s'il ne satisfait pas aux conditions requises dans son propre pays pour accéder à un Master.

Chaque université pourra sélectionner jusqu'à dix étudiants. La liste des étudiants polonais et français seront fournis à l'Université de Macerata avant la fin octobre de la première année. La liste des étudiants italiens sera fournie aux universités partenaires avant 25 Novembre.

3) Inscription des étudiants

Les étudiants sélectionnés paieront les frais d'inscription demandés par leur institution d'origine, exclusivement. Ils seront admis dans les universités partenaires dans le cadre du présent programme.

L'université d'origine devra certifier que l'étudiant sélectionné a satisfait aux prérequis pour accéder à un diplôme de Master et au programme de mobilité.

L'étudiant sélectionné devra acquérir 30 crédits par semestre. Les conditions pour passer les examens, ou s'y représenter une seconde fois, sont propres à l'université d'accueil (voir paragraphe 4). Tout étudiant ne réussissant pas à satisfaire aux conditions sera exclu du programme de mobilité et ne pourra prétendre au diplôme multiple. Toute raison circonstanciée (par exemple, des problèmes médicaux importants) sera prise en considération pour réadmettre un étudiant. Après une période de mobilité dans une université, des informations détaillées sur la prestation de l'étudiant seront envoyées par l'université d'accueil aux autres universités dans les meilleurs délais.

L'étudiant en mobilité, similairement aux autres étudiants de l'université d'accueil, prend à sa charge les frais relatifs à la délivrance des diplômes. Le diplôme sera délivré lorsqu'il aura été satisfait aux conditions contenues dans le présent accord et que l'étudiant aura réglé les frais de délivrance et d'expédition du diplôme.

4) Organisation du programme

Le programme d'échange diplôme multiple est organisé de la façon suivante :

- Premier semestre :

Cours dans les institutions d'origine respectives (30 crédits ECTS) :

programme Master en Economie, à l'Université Nicolaus Copernicus à Torun,

programme Master en Finance, à l'Université d'Angers

programme Master en Marchés et Institutions Financières, à l'Université de Macerata

- Second semestre :

Cours académiques et séminaires à l'Université de Macerata (30 crédits ECTS)
programme Master en Marchés et Institutions Financières, à l'Université de Macerata

- Troisième semestre :

Cours académiques et séminaires à l'Université d'Angers (30 crédits ECTS)
programme Master en Finance, parcours Law & Finance, à l'Université d'Angers

- Quatrième semestre :

Cours académiques, séminaires et préparation au mémoire à l'Université de Torun (30 crédits ECTS).
programme Master en Economie, à l'Université Nicolaus Copernicus à Torun,

Les examens seront organisés à l'université d'origine pour le premier semestre, et dans les universités d'accueil respectivement pour les semestres suivants. La liste des cours devant être suivis par semestre est donnée en annexe. Les conditions requises pour passer les examens, ou s'y présenter à nouveau, sont celles en vigueur dans les universités respectives, à savoir :

- Université de Macerata

Trois sessions, en janvier-février, juin-juillet et septembre.

Les étudiants de l'université de Macerata se présentent aux examens du premier semestre en janvier-février. S'ils échouent, ils peuvent se représenter à l'une des dates suivantes.

Les participants au programme passeront les examens du second semestre en juin-juillet. S'ils n'obtiennent pas la note minimum de 18/30 pour chaque examen, ils peuvent se représenter pour les examens échoués aux dates ultérieures.

- Université d'Angers

Deux sessions, mi-décembre (première session) et fin janvier (deuxième session) pour le semestre d'automne.

Les participants au programme se présenteront aux examens du troisième semestre à la mi-décembre. S'ils n'obtiennent pas globalement 10/20 pour chaque examen présenté, ils peuvent se représenter fin janvier pour les examens auxquels ils ont échoués (note obtenue inférieure à 10/20).

- Université Nicolaus Copernicus

Deux sessions, en juin-juillet et en septembre.

Les participants au programme se présentent aux examens du 4^e semestre en juin-juillet. Pour chaque examen, toute note inférieure à 3 (sur une échelle de 5 qui est la note maximum) est synonyme d'échec. L'étudiant peut repasser l'examen à une date ultérieure en accord avec les règles de l'université Nicolas Copernic.

5) Délivrance des diplômes

Les étudiants ayant satisfait au programme d'échange obtiendront les trois diplômes suivants :

- Master en Économie, spécialisation : Economie et Finance internationale, par l'Université Nicolaus Copernicus à Torun
- Master en Finance, parcours Law & Finance, par l'Université d'Angers
- Master en Marchés et Institutions Financières, par l'Université de Macerata

Le mémoire final sera rédigé en langue anglaise et soutenu à l'université d'origine à la fin de la deuxième année. Le sujet devra être choisi entre le troisième et le quatrième semestre, sous la direction d'un professeur de l'université d'origine de l'étudiant. Le mémoire est développé pendant le quatrième semestre en co-tutorat avec un professeur polonais. Le jury sera composé d'au moins trois membres et chaque université partenaire y aura un représentant. La soutenance peut être

effectuée à distance par skype (ou toute autre solution permettant la participation effective des membres du jury et de l'étudiant). L'étudiant fera une rapide présentation du travail effectué et répondra à au moins deux questions du jury. Alternativement, les professeurs étrangers participant à la soutenance pourront fournir au jury une évaluation écrite du travail de l'étudiant. Les institutions d'accueil ne pourront délivrer leur Master avant que l'université d'origine ait vérifié que toutes les conditions prévues au présent accord ont été dument remplies.

6) Mobilité

Les étudiants participant au programme d'échange de diplôme multiple doivent passer deux semestres dans une autre université (60 ECTS) pour obtenir le diplôme final décerné par toutes les institutions. La séquence de mobilité est définie dans le tableau ci-dessous :

La période de mobilité est obligatoire. Les institutions membres fourniront aux étudiants toute information utile sur les prérequis académiques, les services proposés, les formalités administratives et les conditions financières.

Structure globale du programme d'échange de diplôme multiple

	Semestre 1			Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
	Macerata	Angers	Torun	Macerata.	Angers	Torun
Étudiants de Macerata	x			x	x	x
Étudiants d'Angers		x		x	x	x
Étudiants de Torun			x	x	x	x

7) Services

L'institution d'accueil fournira à l'étudiant d'échange les mêmes facilités et services que ceux offerts à ses propres étudiants.

L'étudiant d'échange prend en charge tous frais de nourriture et logement, transport, assurance santé, permis de résidence et toute autre dépense relative à la période de mobilité.

L'étudiant d'échange est tenu de respecter le règlement de l'institution d'accueil. Il fait son affaire de toute documentation ou visa nécessaire pour pouvoir participer au programme.

8) Droits et obligations des étudiants

Les droits et obligations de l'étudiant d'échange sont identiques à ceux des étudiants de l'université d'accueil.

L'étudiant satisfera aux demandes des différentes institutions pour ce qui concerne les documents ou papiers nécessaires aux procédures d'inscription et d'échange.

9) Engagement des institutions

Les institutions signataires s'engagent mutuellement à reconnaître le nombre de crédits obtenus par l'étudiant dans le cadre du programme de mobilité, conformément à l'Annexe 1.

10) Coordination du programme

Chaque institution nommera un coordinateur académique parmi le personnel enseignant. Le coordinateur veillera à ce qu'il soit satisfait aux conditions établies par l'université d'origine. Il aura également à sa charge la résolution de tout problème ou controverse pendant la durée de l'accord.

Les coordinateurs sont :

pour l'Université Nicolaus Copernicus : Michał Buszko, PhD et Michał Moszyński, PhD

pour l'université de Macerata Nicoletta Marinelli, PhD et Elena Cedrola, PhD

pour l'Université d'Angers : Vice-doyen en charge des RI

11) Personnel enseignant et personnel administratif

Les questions relatives à l'accueil et à l'emploi du personnel enseignant et du personnel administratif dans le cadre du programme de mobilité seront réglées par les universités conformément aux dispositions légales en vigueur dans leur pays respectif.

Les personnes concernées par le présent accord continueront de remplir leurs obligations contractuelles avec l'université d'origine et continueront de recevoir leur rémunération et autres avantages conformément aux dispositions législatives en vigueur dans le pays d'origine.

L'université d'origine considèrera la durée du séjour comme une période de service ordinaire.

Les parties conviennent que toutes les questions financières devront être négociées et dépendront de la disponibilité des fonds fournis par les programmes de la communauté, ou des fonds publics ou privés potentiels destinés au projet.

Le personnel enseignant et les chercheurs peuvent assurer des cours, donner des conférences, tutorer, participer à des séminaires, aux examens, au mémoire final et aux commissions des universités partenaires, participer aux activités de recherche et réunions dans une université partenaire ayant pour objet la planification, l'évaluation et le développement du programme d'échange d'étudiants.

Le personnel administratif pourra participer aux réunions ayant pour objet la planification, l'évaluation et le développement des programmes d'échange d'étudiants. Il pourra aussi visiter les universités partenaires pour y analyser leur système de gestion.

Les parties confirment que leurs employés et personnel (enseignants et personnel administratif) sont couverts par une assurance pour tout accident pendant leur séjour à l'étranger à l'occasion de leurs activités dans le cadre du présent accord.

Tous les autres coûts, y compris les assurances santé et assurance en responsabilité civile, seront à la charge des employés et du personnel.

12) Durée, extension, modification et résiliation

Le présent accord est conclu pour une période de cinq années (cette période correspond à la durée de l'accréditation 2022-2027 de l'université d'Angers) après sa signature par les universités partenaires.

Il peut être modifié et étendu, en particulier en cas de changement dans l'un des programmes officiels débouchant sur un diplôme. Les changements seront clairement identifiés dans un document annexe spécifique qui deviendra partie intégrante du présent accord.

L'accord sera résilié par anticipation si l'une des parties ne respecte pas un ou plusieurs de ses engagements, ou si l'une des institutions signataires signifie son intention de se retirer de l'accord, sous réserve d'en avertir les institutions partenaires six mois à l'avance. Les étudiants déjà engagés dans un programme d'étude ne seront pas affectés par une résiliation anticipée ou l'arrivée à terme de l'accord.

Le présent accord est rédigé en quatre langues (polonais, français, italien et anglais). Les quatre versions ont un contenu et une portée similaire, une copie est mise à disposition de chaque partie.

13) Juridiction

Tout litige survenant entre les institutions membres sera réglé entre elles à l'amiable. Alternativement et faute d'accord amiable, les parties s'en remettent à une procédure ADR (Alternative Dispute Resolution).

Au besoin, une commission adéquate sera nommée pour traiter les demandes et doléances.

Les membres de la commission seront choisis parmi les membres de la direction. Ils auront pour mission de gérer les plaintes éventuelles émises par les étudiants participant au programme. Les étudiants doivent respecter les règles locales. En cas de doléance, l'institution d'accueil résoudra la difficulté entre la réglementation locale et l'étudiant.

14) Promotion du programme

Il appartient à tous les partenaires de promouvoir le programme. Les institutions membres conviennent d'utiliser le même nom et le même logo pour tout matériel descriptif ou de promotion.

La stratégie pour la promotion du programme sera débattue chaque année par les coordinateurs du programme d'échange.

Parmi les possibilités pour promouvoir le programme :

- sites web des institutions partenaires
- site web spécifique pour le projet
- agences nationales pour l'enseignement supérieur
- services culturels et diplomatiques des pays concernés par le projet
- organisations scientifiques et professionnelles
- conférences scientifiques internationales

15) Confidentialité

Chaque institution membre s'interdit de divulguer tout élément (donnée, savoir-faire, document ou autre) communiqué à titre confidentiel par une institution partenaire, ou dont la divulgation pourrait clairement porter préjudice à l'institution partenaire.

Cependant, l'obligation de confidentialité ne s'applique pas si la loi oblige l'institution membre à divulguer l'information confidentielle, ou si l'information a été obtenue par une autre source non couverte par une obligation de confidentialité, ou si l'information a été obtenue par un autre moyen indépendant, ou si l'information est tombée dans le domaine public sans que la responsabilité de l'institution membre puisse être recherchée.

Après lecture et pour accord, les parties ont signé :

à Torun le
Université Nicolaus Copernicus de Torun
Le recteur :
Prof. Andrzej Tretyn

à Angers le
Université d'Angers
Le président :
Prof. Christian Roblédo

à Macerata le
Université de Macerata
Le recteur :
Prof. Francesco Adornato

APPENDIX 1

DEGREE PROGRAMME AT THE UNIVERSITY OF MACERATA

	UNIMC	CREDITS	HOURS
	Year I		
	Semester I		
1	Mathematical Methods for Economics and Finance (Mod. A)	3	20
2	Investments Analysis and Financial Risk Management	6	40
3	International Trade Law and WTO Rules	6	40
4	Economic Policy	6	40
5	Advanced English	6	40
6	Research Seminars	3	20
	Semester II		
1	Investments Analysis and Financial Risk Management	6	40
2	Firms and trends in global markets	9	60
3	Mathematical Methods for Economics and Finance (Mod. B)	6	40
4	International Marketing *	9	60
	Year II		
	Semester I		
1	International Contract Law and Investors Law	12	80
2	Portfolio Theory	9	40
	Semester II		
1	Corporate financial reporting and analysis	12	80
2	Other Extra-Curricular Activities (To Be Attended During the Second Year)	6	40
3	International Internship (To Be Carried Out During the Second Year)	6	240
4	Final Exam/Thesis Dissertation	15	

* Students from the University of Angers and the Nicolaus Copernicus University of Torun have the choice of attending the European Union Institutions and Policies course in place of the International Marketing course.

DEGREE PROGRAMME AT THE NICOLAUS COPERNICUS UNIVERSITY OF TORUN

	NCU	CREDITS	HOURS
	Year I		
	Semester I		
1	Business English	2	30
2	Macroeconomics	6	45
3	International Economic Law	5	30
4	Mathematical Methods for Economics and Finance	6	45
5	Introduction to Corporate Finance	5	30
6	International Financial Market	3	15
7	Contemporary Economic Systems	3	15
	Semester II		
1	Master's Diploma Seminar / Master Thesis	5	30
2	International Economics	7	60
3	International Banking	3	15
4	Financial Crises	4	30
5	Financial Investments and Risk Management	8	60
6	World Economy Analysis	3	15
	Year II		
	Semester I		
1	University lectures	6	60
2	Master's Diploma Seminar / Master Thesis	5	30
3	International Labour Market	5	30
4	International Financial Institutions	3	15
5	International Marketing and Negotiations	5	45
6	EU Projects	3	15
7	International Economy Competitiveness	3	15
	Semestre II		
1	Master's Diploma Seminar / Master Thesis	10	45
2	Academic Writing and Research Seminars	8	60
3	Financial Analysis and Managerial Accounting	6	60
4	Portfolio Theory	6	45

DEGREE PROGRAMME AT THE UNIVERSITY OF ANGERS

	UA	CREDITS	HOURS
	Year I		
	Semester I		
	Communication	4	32
1	English	2	18
2	Computing	2	14
	Financial Markets	8	74
3	Portfolio Theory	3	28
4	Stocks and Bonds Markets	2	18
5	Interest Rates: Markets and Structures	3	28
	Law for wealth management	6	46
6	Law For Wealth Management	2	18
7	Real Estate Law I	2	16
8	Basis of Insurance Law	2	12
	Principles of Management	6	62
9	Team Management	2	24
10	Banking Marketing	2	20
11	Corporate Finance	2	18
	Law & Finance 1	6	48
12	Financial Markets and Institutions	2	18
13	Seminar Financial Economics I	2	12
14	Banking Law	2	18
	Semester II		
	International Investment Opportunities	8	76
1	Collective Investment in Transferable Securities	2	22
2	Change and International Portfolio Diversification	3	24
3	Derivatives	3	30
	Economics & Finance	4	40
4	Sustainable Finance	2	18
5	Country Risk	2	16
	Introduction to Digital Finance		6
	Real Estate Insurance pension schemes	6	52
6	Real Estate Law 2	2	16
7	Insurance	2	18
8	Pension Scheme	2	18
	Law & Finance 2	6	36
9	History of Finance	3	18
	Seminar financial Economics II	3	18
5	Internship or Essay	6	-

Year II			
Semester I			
	Corporate Finance 1	8	69
	1. Advanced Corporate Finance	2	18
	2. Corporate Accounting	2	18
	3. International Accounting	2	18
	4. Financial Reporting 1	2	15
	Financial Regulation 1	10	54
	1. International Financial Regulation	3	18
	2. Financial Regulation within the European Union	3	18
	3. Financial Regulation Seminar 1	2	18
	4. International Corporate Governance	2	18
	Law & Economics 1	10	54
	1. Financial Macroeconomics 1	4	18
	2. Seminar Law & Finance 1	2	18
	3. Capital Theory	4	18
	Electives (1 to be chosen)	2	
	1. International Financial Business Game		16
	2. Conjoncture et marchés financiers (French)		30
Semester II			
	Corporate Finance 2	4	68
	1. Strategic Management of Financial Risks	2	15
	2. Financial Reporting 2	2	15
	Financial Regulation 2	6	45
	1. Financial Contracting and Compliance	2	12
	2. Financial Law Seminar	2	15
	3. Financial Regulation Seminar 2	2	18
	Law & Economics 2	4	36
	Financial Macroeconomics 2	2	18
	Seminar Law & finance 2	2	18
	Electives (1 to be chosen)	2	
	1. Economics of Financial Risks		18
	2. Capital-Investissement		15
	Internship OR Master Thesis	14	

TABLE DE CONVERSION - NOTES

Notes: UA >>> UniMC

<i>Universite de Angers</i>	<i>Universite de Macerata</i>
7,8,9	17
10, 11	20-22
12, 13	24-26
14	28
15	30
16, 20	30elode

Notes: NCU >>> UniMC

<i>Universite de Torun</i>	<i>Universite de Macerata</i>
2	17
3	21
3+	26
4	28
4+	30
5	30 e lode

Notes: UA >>> NCU

<i>Universite de Angers</i>	<i>Universite de Torun</i>
17 and more	5
15 or 16	4+
13 or 14	4
11 or 12	3+
10	3
< 10	2

Notes: NCU >>> UA

<i>Universite de Torun</i>	<i>Universite de Angers</i>
5	17
4+	15
4	13
3+	11
3	10
2	< 10